

## **Conférence du 31 janvier – « Vers une nouvelle gouvernance mondiale de l'environnement »**

### **Conclusions de la Présidence**

La rénovation de la gouvernance internationale du développement durable est l'un des deux thèmes centraux de Rio+20. L'objectif, ce 31 janvier, était de faire progresser la réflexion sur deux aspects du cadre institutionnel du développement durable : l'association des acteurs non étatiques et la réforme de la gouvernance internationale de l'environnement.

Le premier projet de déclaration pour Rio+20, le *zero draft*, prend en compte ces deux points mais n'est pas suffisamment ambitieux.

### **Le temps est venu d'une innovation institutionnelle d'ampleur, vingt ans après le sommet de la Terre**

Le sommet de Rio en 1992 a marqué une étape fondatrice en reconnaissant que « la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient » (principe 10 de la déclaration de Rio). L'association des acteurs non étatiques est indispensable aussi bien à l'échelle internationale qu'au plus près du terrain.

Des avancées ont eu lieu aux niveaux local, national et régional et des expériences de prise de décision multi-acteurs ont réussi à l'échelle globale : le Comité de la Sécurité alimentaire mondiale de la FAO et les négociations du protocole d'Accès et Partage des Avantages dans le cadre de la Convention des Nations unies sur la biodiversité (APA) en sont des exemples.

Rio+20 doit être l'occasion de capitaliser sur les expériences existantes, et d'aller plus loin dans la mise en œuvre du principe 10. La majorité des modèles de participation actuels restent limités et cloisonnés. La constitution de neuf « groupes majeurs » de l'ECOSOC a été, après Rio, un premier pas en matière de participation à la gouvernance internationale du développement durable, mais le processus de décision ne fait pas assez de place aux propositions des acteurs non étatiques. Ainsi, dans le cadre de la Commission du développement durable de l'ONU, la parole des représentants de la société civile est peu audible ou trop tardive par rapport au processus de discussions inter-étatiques. Cela ne leur permet pas d'apporter une réelle contribution à la décision. Leur influence s'exerce donc hors des enceintes de négociation. Les conférences Climat, au cours desquels les sessions de négociations et les événements organisés par les ONG (forum « off ») sont comme déconnectés, illustrent particulièrement le hiatus entre décideurs étatiques et société civile.

Alors qu'il ne faut plus attendre pour traduire en termes concrets l'urgence du développement durable, les acteurs non étatiques au sens large doivent être acteurs de la gouvernance internationale, en apportant un point de vue, une expertise, en faisant part de leur expérience du terrain et en sensibilisant, par la diversité de ceux qu'ils représentent, les opinions publiques et les décideurs.

## **Des propositions concrètes pour un modèle de gouvernance partagée à décider à Rio+20**

Il est possible aujourd'hui pour les Etats de s'accorder sur des méthodes de gouvernance internationale fondées sur la préparation conjointe des décisions avec les parties prenantes. L'Union européenne a développé dans sa contribution l'idée d'une gouvernance élargie, et bien d'autres ont esquissé des approches convergentes. De nombreuses contributions officielles d'autres Etats pour Rio+20 montrent également leur ouverture sur ce point.

Il s'agit de passer à un processus de décision faisant toute leur place aux avis scientifiques et aux acteurs de la société civile, à travers une consultation effective et un dialogue structuré avec les décideurs politiques. Il est nécessaire de concevoir pour les acteurs non-étatiques un statut de membre consultatif, tenant compte de leur rôle dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux.

Les ONG sont une composante majeure de la société civile. Il est possible de trouver des modalités pour qu'elles soient représentées dans la gouvernance mondiale, comme en témoigne la Convention d'Aarhus adoptée en 1998. Cette convention régionale sur l'accès à l'information, la justice et la participation en matière environnementale est un exemple d'une large association des ONG aux conférences de parties.

Intégrer les acteurs non-étatiques dans leur diversité nécessite de reconnaître le rôle spécifique des collectivités territoriales dans les progrès vers le développement durable.

Il y a là un angle de renouvellement du multilatéralisme dans le domaine du développement durable, fidèle à l'héritage du Sommet de la Terre à Rio en 1992. Une consultation formelle, organisée, efficace, des parties prenantes peut enrichir et faciliter la prise de décision par les Etats.

Nous avons entendu, au final, le souhait exprimé par les acteurs non-étatiques au cours de cette Conférence d'avoir une instance représentative au sein de la gouvernance mondiale de l'environnement et du développement durable. Les acteurs qui la composent pourraient préparer le terrain des négociations intergouvernementales, et faciliter la recherche du consensus entre Etats.

L'OME, agence spécialisée des Nations Unies pour l'environnement bâtie à partir du PNUE, peut être le laboratoire de cette modernisation du système des Nations Unies, s'inspirant des organisations spécialisées des Nations Unies existantes comme l'OIT ou l'UNESCO, ou travaillant avec elles pour assurer une représentation des acteurs économiques et sociaux ainsi que de la science.

Rio+20 sera une occasion unique pour reconnaître l'engagement d'acteurs variés dans ce qui doit être une nouvelle philosophie du développement et du progrès des sociétés.